

7^{ème} Réunion interparlementaire sur l'énergie renouvelable

DÉCLARATION DE BERLIN 2007

sur la prochaine

Directive-cadre relative aux sources d'énergies renouvelables

En tant que Membres des Parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne et Membres du Parlement européen, nous demandons que soit formulée une Directive-cadre claire et ambitieuse sur les sources d'énergies renouvelables (SER), pour étudier le potentiel des SER dans tous les États membres de l'Union européenne (UE) et favoriser la mise en œuvre performante des politiques nationales en matière de SER.

Principaux défis

Changement climatique

Le changement climatique est une réalité. Les preuves sont accablantes et la communauté scientifique le confirme unanimement, le changement climatique est le résultat des activités humaines et surtout, de la combustion des combustibles fossiles émetteurs de gaz à effet de serre (GES). Les glaciers reculent, l'Arctique fond, le niveau de la mer monte, les déserts avancent et les espèces vivantes disparaissent – ces phénomènes s'ajoutent à la longue liste de conséquences dramatiques de notre comportement vis-à-vis de la production et de l'exploitation d'énergie. Pour que ces conséquences se maintiennent dans des limites supportables, la moyenne de hausse planétaire de température doit rester inférieure à 2°C. À en croire le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de GES doivent culminer puis chuter au cours des 10 à 15 prochaines années. Cette nécessité nous oblige à prévoir une refonte spectaculaire de nos politiques des transports et énergétique.

Schéma de consommation et hausse des prix de l'énergie

La mondialisation et l'industrialisation sont à l'origine d'une hausse constante de la demande en combustibles fossiles et en énergie. La consommation mondiale d'énergie a doublé depuis le début des années 1970 et il est prévu qu'à moins que des mesures soient prises, la demande en énergie augmentera de plus de 50% d'ici à 2030. Par ailleurs, 1,8 milliard de citoyens du monde n'ont pas accès aux services énergétiques. Si les prévisions s'avèrent correctes et si la population mondiale passe effectivement de 6,6 milliards à l'heure actuelle à plus de 9 milliards au cours des prochaines décennies, la demande en énergie ne peut que continuer d'augmenter à un rythme soutenu.

La croissance régulière de la demande s'est traduite par la hausse des prix de l'énergie, le baril de brut atteignant le prix record de 80 dollars le baril en septembre 2007, au grand dam des particuliers et des entreprises.

Dépendance à l'égard des importations d'énergie et caractère limité des sources d'énergies conventionnelles

Le système d'approvisionnement énergétique européen se caractérise par son recours à une part dominante de sources d'énergie conventionnelles et par une forte dépendance à l'égard des importations d'énergie. L'UE doit déjà importer 50% des combustibles destinés à satisfaire sa demande en énergie – tendance dont il est prévu qu'elle augmentera de manière spectaculaire, dans un contexte tarifaire imprévisible.

Les besoins énergétiques de l'UE sont couverts à 93% par les combustibles fossiles et l'énergie nucléaire, 80% du pétrole, 55% du gaz et près de 100% de l'uranium utilisés sont importés. N'oublions pas que, par définition, ces ressources sont limitées et qu'elles s'épuiseront avant la fin du siècle.

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous sommes convaincus qu'à moins d'adopter un comportement largement favorable à l'utilisation des sources d'énergies renouvelables, aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique, nous manquerons notre chance de fournir suffisamment d'énergie à des prix abordables aux citoyens du monde. Nous devons préserver nos sources d'approvisionnement en énergie et mitiger les conséquences du changement climatique.

Principales solutions

Principales mesures prises par le passé, en matière d'énergie renouvelable

Les technologies afférentes aux énergies renouvelables ont dû et doivent s'accommoder du fait qu'elles ne bénéficient pas du même soutien que les sources d'énergie conventionnelles, aussi bien en termes de subvention que de budgets de recherche et de développement. L'internalisation des coûts externes de la pollution atmosphérique, du changement climatique et d'autres menaces sociétales n'existe toujours pas. Toutefois et malgré ces lacunes, les efforts de développement de l'énergie renouvelable en Europe donnent des résultats concrets.

Aujourd'hui, l'Europe fait figure de leader technologique dans une vaste gamme de technologies d'énergie renouvelable et notamment dans les domaines de l'hydroélectricité, de l'éolien et de l'énergie solaire, mais aussi de l'énergie géothermique, de la biomasse et de l'énergie marine. L'on doit surtout cette réussite aux États membres qui fournissent un soutien stable à long terme, particulièrement rassurant pour les investisseurs. Plus connus sous le nom de « Feed-In Systems » (Tarifs d'achat), ces programmes de soutien ont donné d'excellents résultats en termes de rentabilité et d'efficacité.

L'UE a défriché le terrain du développement de l'énergie renouvelable en produisant un Livre blanc sur les énergies renouvelables en 1997. Ce livre blanc fixe la cible globale d'augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique à 12% de la consommation totale d'énergie, à l'horizon 2010.

Suite à la Directive de 2001 relative à la promotion de l'électricité produite à partir d'énergie renouvelable et à la Directive relative aux biocarburants de 2003, l'Europe constate une forte croissance dans ces secteurs. Le chiffre d'affaires annuel de l'industrie renouvelable européenne s'élève à plus de 25 milliards d'euros. Elle emploie plus de 350 000 personnes, contribuant ainsi aux efforts visant à satisfaire aux critères de Lisbonne. D'autre part, elle permet de réduire les émissions de GES. Non seulement ces cadres législatifs incluent des cibles propres au secteur,

mais elles prévoient aussi des concessions particulières, comme l'accès prioritaire au réseau pour rassurer les investisseurs. Cela étant, des règlements et incitations à l'égard du secteur du chauffage et du refroidissement renouvelables n'y figurent toujours pas.

Le Parlement européen, qui prône l'adoption d'une approche sectorielle par rapport aux trois secteurs très distincts de l'électricité, des transports et du chauffage / du refroidissement et d'une cible globale de 25% de sources d'énergies renouvelables à l'horizon 2020, a toujours figuré parmi les catalyseurs clés du développement de l'énergie renouvelable en Europe.

Principales mesures à prendre en matière d'énergie renouvelable

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous sommes unanimement favorables à la décision prise par les 27 Chefs d'États de l'UE au Sommet du Conseil européen de mars 2007, de fixer une cible obligatoire de 20% d'énergie renouvelable à l'horizon 2020. Cette décision creuse les fondations d'un nouvel avenir écologique et énergétique.

Aujourd'hui, il incombe à la Commission européenne, au Parlement européen et aux gouvernements européens de relever le défi et d'inclure ces conclusions dans un cadre législatif basé sur des mesures et législations solides, destinées à fournir une base d'investissement propice au développement des différentes formes de technologies d'énergies renouvelables.

Principales revendications

Directive-cadre pour les sources d'énergies renouvelables

En tant que Membres du Parlement, Membres du Parlement européens et dans l'anticipation de la prochaine Directive-cadre sur les sources d'énergies renouvelables, nous demandons que les éléments suivants soient pris en compte :

Adoption d'une approche propre au secteur et partage équitable et transparent des chances d'atteindre la cible obligatoire minimum de 20% à l'horizon 2020, entre les trois secteurs SER et les 27 États membres de l'UE. Cette cible devrait aussi être considérée comme une étape intermédiaire dans la recherche des moyens d'augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique.

Prise en compte exclusive des sources d'énergies renouvelables comme moyen d'atteindre la cible obligatoire de 20%.

Cible globale à moyen terme et cibles propres au secteur pour 2015, afin de contrôler et évaluer le déroulement du processus et, si besoin est, révision de certains aspects de la directive.

Moyens nécessaires pour permettre à la Commission d'évaluer les progrès réalisés et de sanctionner les États qui n'auront pas atteint leur cible.

Accès prioritaire, conformément aux termes de la directive performante actuelle relative à la promotion de l'électricité produite à partir de SER et de la Directive relative aux biocarburants.

Législation ambitieuse relative au chauffage et au refroidissement visant, au minimum, à doubler la part actuelle d'ici à 2020.

Cibles sectorielles propres aux pays dans le cadre du Plan d'action des énergies renouvelables (RAP) national.

Directive-cadre qui, en termes de systèmes de soutien, se base sur le principe de subsidiarité et ne menace pas les systèmes performants existants – comme les systèmes « feed-in systems » (tarifs d'achat) – dont les capacités d'atteindre les cibles nationales ont déjà été constatées en termes de rentabilité et d'efficacité, sans restreindre la diversité technologique. Par conséquent, nous invitons instamment la Commission européenne à abandonner l'idée de mettre en place un système de commerce obligatoire au sein de l'UE, susceptible de faire du tort aux systèmes performants existants.

Système de certificat visant à assurer la durabilité de la biomasse, biocarburants inclus.

Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (GEEREF – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables)

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous sommes favorables à la proposition de la Commission quant à la création d'un Global Energy Efficiency and Renewable Energy Fund (GEEREF – Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) et invitons instamment les États membres de l'UE à apporter leur soutien financier à ce programme.

European Strategic Energy Technology Plan (SET-Plan – Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques)

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous invitons instamment la Commission européenne à traiter prioritairement les questions d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie et d'énergies renouvelables, en termes d'innovations technologiques et organisationnelles, dans le cadre du prochain European Strategic Energy Technology Plan (SET-Plan – Plan stratégique européen pour les technologies énergétiques). Les problèmes propres aux pays de la zone méditerranéenne en matière de désalinisation seront traités.

Engagements

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous nous engageons à assurer le suivi des aspects énoncés au sein de nos Parlements respectifs et, plus précisément, à promouvoir la prochaine Directive-cadre relative aux sources d'énergies renouvelables au cours des sessions parlementaires, auprès de nos gouvernements nationaux respectifs, des professionnels et de la société civile.

Mandat à EUFORES

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous demandons à EUFORES de diffuser cette déclaration auprès de nos collègues des 27 Parlements nationaux de



l'UE et du Parlement européen, de toutes les institutions et tous les organismes concernés et du public, par le biais des médias.

En tant que Membres du Parlement et Membres du Parlement européen, nous invitons EUFORES à continuer à développer ce réseau parlementaire en notre nom, à informer les députés des progrès réalisés et à préparer des réunions de suivi pour leur fournir l'information et la plateforme nécessaires pour alimenter le débat et influencer l'évolution du processus politique.

Pour de plus amples détails, contactez :

EUFORES

European Forum for Renewable Energy Sources (Forum européen pour les sources d'énergies renouvelables)

Renewable Energy House

Rue d'Arlon 63-65

B-1040 Bruxelles, Belgique

Tél. : +32(2)5461948

Fax : +32(2)5461934

Courriel : eufores@eufores.org

www.eufores.org